

Monsieur Benoît VANDERSTICHELEN
Président de l'IEC

135/1 et 135/2, Boulevard Emile Jacqmain
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 17 octobre 2018

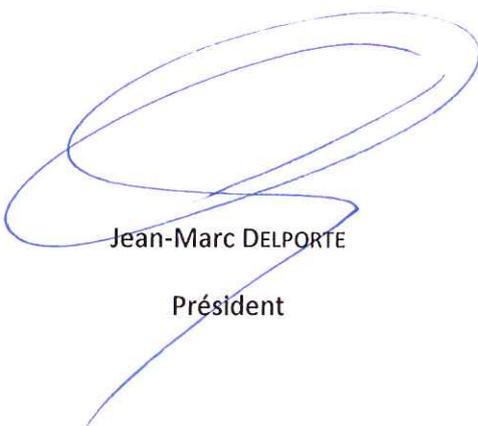
Monsieur le Président,

Le Président de l'IRE a adressé au Conseil supérieur un courrier daté du 12 octobre 2018 ayant trait à un projet de norme relative à l'application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, texte normatif commun aux trois instituts (IRE/IEC/IPCF).

Par la présente, je souhaite vous informer que le Conseil supérieur a pris acte du retrait par l'IRE de la demande d'approbation du projet de norme adressée par courrier daté du 13 septembre 2018.

Le Conseil supérieur se tient à la disposition des trois instituts pour tout échange de vues à propos de ce projet de norme AML avant la transmission du projet de norme pour approbation/avis.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc DELPORTE

Président